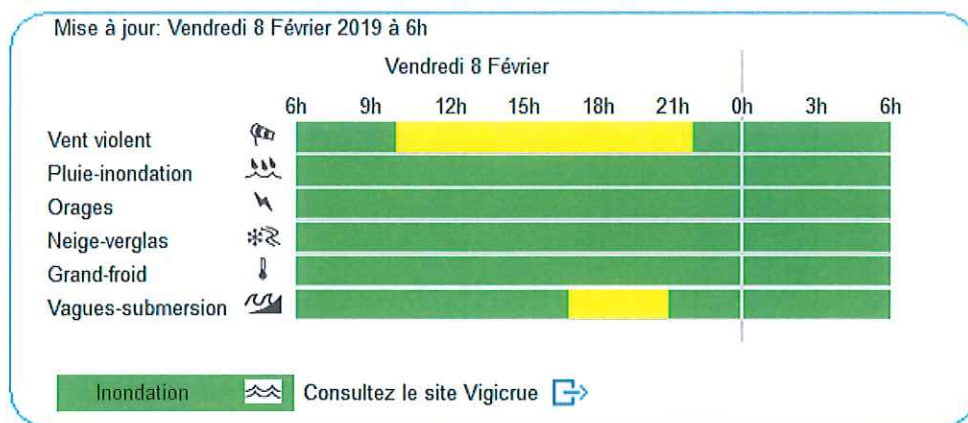


**ALERTE METEOROLOGIQUE de niveau JAUNE**  
**VENT et SUBMERSION MARINE**

DESTINATAIRES : cf listings GALA mairies + GALA « ALERTE METEO services + opérateurs + sécurité civile »

Le préfet du Finistère décide la mise en alerte des maires et services pour les phénomènes suivants en fonction des secteurs concernés au vu des informations transmises :

- par METEO-France
- Les horaires des périodes à risque sont synthétisées dans les bulletins météo.



1) Phénomène VENT

PERIODES A RISQUE :

- Vendredi 8 février dès 9 h 00 jusqu'à 22 h 00 : vent de sud ouest à ouest avec des pointes de l'ordre de 70 à 80 km/h dans les terres, 80 à 90 km/h sur les côtes, voire localement 100 km/h sur les caps exposés.
- Situation à surveiller également pour le week-end : nouvel épisode venteux en particulier dans la nuit de samedi à dimanche.

**La vitesse du Pont de l'Iroise sera limitée à 70 km/h dès aujourd'hui 10 h 00 (jusque dimanche soir 19h00 en principe).**

2) Phénomène VAGUES SUBMERSION MARINE

PERIODE A RISQUE : vendredi 8 février à la pleine mer du soir (16H00 à 21h00) coeff Brest 80

SECTEURS exposés : littoral

SURCOTE PREVUE : surcote environ de l'ordre de 20 cm

CONSIGNES

Le préfet demande aux maires :

- ✓ Prendre toutes mesures de prévention des risques :
  - Mettre en place le dispositif de veille permanente de la commune ; préparer l'éventuel déclenchement de son plan communal de sauvegarde (PCS) et de son poste de commandement communal (PCC)
  - Alerter / informer la population du phénomène météorologique prévu et des conseils de comportement
  - D'alerter les gestionnaires de campings à risque et de prendre les mesures appropriées,
  - d'interdire par arrêté et barrières l'accès piéton et routier au littoral particulièrement exposé aux risques, ainsi que le stationnement.
  - Interdire le cas échéant, certaines manifestations prévues dans leur commune.
  - Envisager une évacuation si celle-ci s'avère nécessaire.
- ✓ De consulter, régulièrement pour plus d'informations, les sites internet ci-dessous.

Le préfet demande en outre aux différents partenaires (maires, services, ...)

- ✓ De prendre connaissance des bulletins de prévision ci-joints et de vous informer régulièrement sur :
  - METEO : [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)
  - sur les vagues (prévisions de hauteurs, fréquences et directions) : <http://data.shom.fr> (en sélectionnant les rubriques suivantes : données / accéder au catalogue / prévisions océanographiques / vagues : hauteur significative et direction de la mer)
  - ainsi que les conditions de circulation : sur [www.bison-fute.gouv.fr](http://www.bison-fute.gouv.fr) (notamment pour RN 12, 164 et 165) et <http://www.finistere.fr/Inforoute29>
- ✓ De prendre les mesures adéquates en fonction de votre domaine de compétence.
- ✓

Fait à Quimper, le 8 février 2019 à 9 h 40

Pour le Préfet  
La cheffe du service interministériel de défense  
et de protection civiles



Michèle BOULIC